



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 14 août 2017, le conseil municipal de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 644 décrétant une dépense de 765 812 \$ et un emprunt de 765 812 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout et de travaux de réfection de la voirie sur la rue Lemay.*

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 23 août 2017.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 6^e jour du mois de septembre 2017, jour de sa publication.

Le 6 septembre 2017

Maude-Andrée Pelletier, greffière